



**DEPARTEMENT DES LANDES (40)**

**VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**



24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 MARS 2024**

**N° 20240304\_01**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-trois février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 23 février 2024
Nombre de présents	27	Date d'affichage	Du 7.03.2024 au 8.05.2024
Nombre de pouvoirs	2	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. LE MAIRE
Nomenclature	3.6	Certifiée exécutoire	Le 7 mars 2024

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR :** Mme Christelle ELOZEGUY, pouvoir à M. LE MAIRE ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à MME BRESSOUD

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2023**

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et le prix, **même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.**

Sont donc concernées toutes les cessions et acquisitions de terrains pour lesquelles le Conseil Municipal a délibéré en 2023 :



### I – BILAN DES CESSIONS

Date de la délibération	N° cadastre	Lieu	Acheteur	Surface	Montant
22.06.2023	BI 46	14, 16, 18 et 20 Avenue du Hittau & 15 et 17 Avenue du Stade	XL Habitat	1 563 m <sup>2</sup>	840 000 €
22.06.2023	AB 160 AB 162 AB 165 AB 169 AB 171	1 Hameau de Lucatet 3 Hameau de Lucatet 6 Hameau de Lucatet 10 Hameau de Lucatet 12 Hameau de Lucatet	XL Habitat	469 m <sup>2</sup> 441 m <sup>2</sup> 486 m <sup>2</sup> 406 m <sup>2</sup> 329 m <sup>2</sup>	950 000 €
25.09.2023	AT 193 AT 195	Rue des Genêts	M. et Mme MAURER	9 m <sup>2</sup> 19 m <sup>2</sup>	1 €

### II – BILAN DES ACQUISITIONS

Date de la délibération	N° cadastre	Lieu	Vendeur	Surface	Montant
25.09.2023	AW 116	81 Rue des Lauriers	Société FEG	257 m <sup>2</sup>	1 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2241-1,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** le bilan des cessions et acquisitions de biens immobiliers pour l'année 2023,

**AUTORISE** l'annexion de celui-ci aux Comptes Administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.